

**ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA FERMETURE TEMPORAIRE DU CIMETIERE DE JALHAY**

La Bourgmestre,

Vu la demande du service des travaux de la Commune de Jalhay en date du 16/01/ 2026;

Vu la nécessité d'effectuer plusieurs exhumations au cimetière de Jalhay ;

Attendu que ces travaux nécessitent la fermeture temporaire du cimetière ;

Vu l'article 74 du règlement communal sur les cimetières ;

ARRETE

Art. 1: Du 03/02/2026 à 07h00 au 06/02/2026 à 18h00 le cimetière de Jalhay sera fermé et l'entrée sera strictement réservée aux services des travaux de la Commune de Jalhay ou autres techniciens en la matière.

Art. 2 : Un exemplaire de l'arrêté sera affiché à la grille d'entrée du cimetière.

Art. 3 : Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.

Art. 4 : Le présent arrêté sera transmis à :

- o A Monsieur le Procureur du Roi de Verviers,
- o A Monsieur le Commissaire dirigeant les services d'Intervention de la Zone des Fagnes,
- o A notre police locale,
- o A notre service des Travaux,

Jalhay, le 20/01/2026
Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin

